

DOSSIER
du RÉSEAU
n° 10

avril
2020

Observatoires Photographiques du Paysage en Occitanie

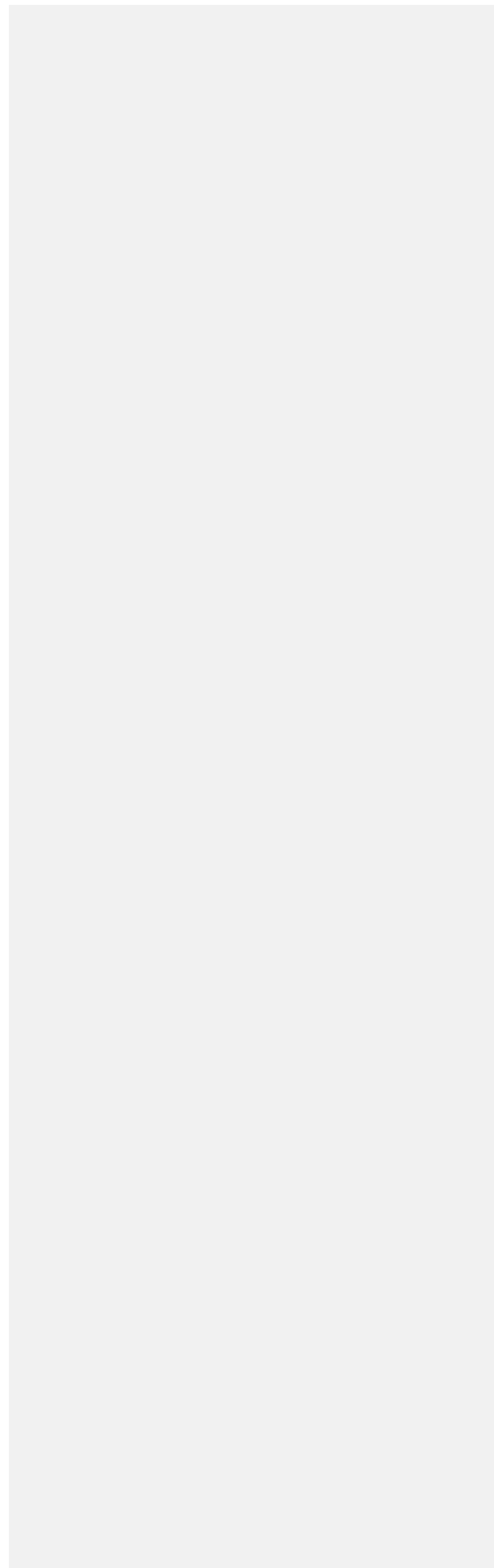
Le chemin vers des méthodes et perspectives



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Sommaire

4 Une démarche initiée et relayée depuis trente ans

6 Un Observatoire Photographique du Paysage, c'est quoi ?

6 La photographie ; élément de base

7 Une série pour comprendre les dynamiques

7 Une organisation pour pérenniser sa mise en place

8 Les trois piliers nécessaires pour sa construction

8 Une gouvernance basée sur une volonté politique

10 Des valeurs qui orientent les choix des points de vue

13 Des méthodes d'analyse pour comprendre les mécanismes de transformation

16 Les Observatoires Photographiques du Paysage en Occitanie pour partager les enjeux d'avenir d'un grand territoire régional

16 Un recensement de la dynamique des OPP

17 Vers une fédération régionale des observatoires d'Occitanie

19 Sources

Une démarche initiée et relayée depuis trente ans

Les paysages d'Occitanie constituent un patrimoine commun, représentant, dans leur extraordinaire diversité, le produit de son histoire et de sa géographie. Les collectivités territoriales, accompagnées par l'État, sont les garantes de leur bonne gestion. Par le regard et l'attention qu'elles leur accordent, elles engagent l'avenir des territoires.

Depuis trente ans, le droit français fait progressivement place au paysage du quotidien comme outil de gestion des territoires et de leur nécessaire transition vers un avenir durable. Cela commence par la communication en Conseil des ministres du 22 novembre 1989, en vue de la création d'Observatoires Photographiques Nationaux du Paysage. Cette initiative est impulsée par la conscience d'une évolution rapide et standardisée des paysages, et de la nécessité de sensibiliser les populations à ces transformations. Elle prend place dans le droit français par la Loi Paysage du 8 janvier 1993 qui introduit pour la première fois, la notion de valeur des paysages dans le code de l'urbanisme. Les termes de cette loi participent à la rédaction de la Convention Européenne du Paysage de Florence (octobre 2000), qui engage les autorités internationales signataires à mettre en place dans leurs territoires, les moyens d'identification et de qualification des paysages, et notamment dans leurs caractères dynamiques, afin d'en suivre les transformations (ref. Article 6.C). Cette démarche conduite avec l'ensemble des acteurs des territoires, autorités locales et régionales et acteurs concernés par le paysage (ref. Article 5.C), prend corps par des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation destinées à cadrer l'avenir des territoires par des objectifs de qualité paysagère validés par tous (ref. Article 6.D).

La Loi ALUR du 24 mars 2014 a renforcé la nécessité de prendre en compte la qualité des paysages ordinaires dans l'élaboration des documents d'urbanismes par la définition « d'Objectifs de Qualité Paysagère » constitutifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, tel qu'imposés notamment dans les SCoT.

Enfin, la Loi pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages du 8 août 2016 poursuit l'inscription de la Convention Européenne du Paysage dans les codes de l'urbanisme et de l'environnement par l'article L350-1 A, B, C définissant le paysage. Par cela, elle demande aux collectivités de développer, par les atlas des paysages, une connaissance fine, géographique et culturelle de leurs territoires. Et fonde, les plans de paysages comme cadrant les orientations de transformation nécessaires des territoires.

Cette évolution législative révèle la nécessité pour les collectivités locales de mettre en place des Observatoires Photographiques du Paysage, (OPP) comme outil complémentaire, qui participe à la conservation de la mémoire visuelle, à la sensibilisation des populations et à l'évaluation des politiques publiques d'aménagement. Ils constituent le préalable d'une politique territorialisée, économe et adaptée, un outil simple et efficace de diagnostic partagé et de construction commune des objectifs de transition des territoires.

Intervention en conseil des ministres du 22 novembre 1989



Constituer un fond de séries photographiques, qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces, ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont à l'origine, de façon à orienter favorablement l'évolution des paysages.



Définition officielle du paysage

Art.L.350-1 du code de l'environnement



Le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques.

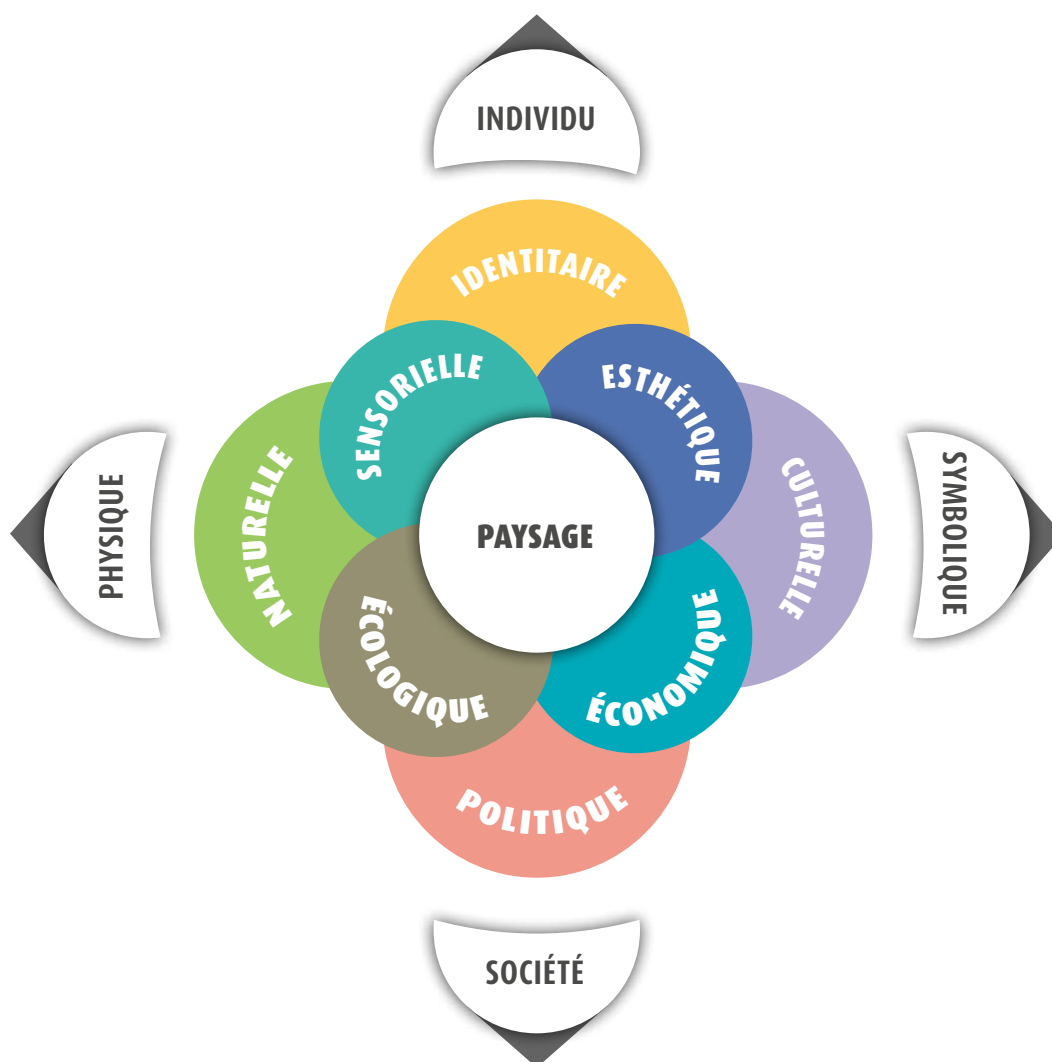


Le paysage pris dans le prisme de l'observation

Le paysage reflète un lien culturel entre un individu et la société dans laquelle il évolue. La société construit en effet un paysage culturel; le paysage, par essence composite, associe les éléments culturels aux éléments naturels du territoire, dont il se nourrit.

Le paysage est ainsi à l'interface des ressentis individuels et collectifs. Dans ce cadre, les OPP sont des outils de sensibilisation des individus à la découverte de leur place dans la société dans laquelle ils évoluent. Par l'analyse

des séries de photos de paysage, ils prennent conscience et évaluent les effets de leurs actions individuelles et collectives sur un territoire donné. Le paysage résulte ainsi d'actions pilotées à des échelles différentes, souvent sectorielles et non coordonnées dans l'espace. Son constat participe à l'amélioration des politiques publiques. Sur le temps long, les séries de photographies rendent compte, dans la réalité qu'elles représentent, de l'ensemble des thématiques sectorielles qui interagissent sur un territoire.



Dessin interprété d'après Backhaus, Reichier et Stremlow (2007)

Un Observatoire Photographique du Paysage, c'est quoi ?

Un observatoire photographique repose sur la prise de photos dans des situations révélatrices des paysages d'un territoire donné. Il est basé sur la reconduction régulière de ces points de vue. En cela, c'est un outil qui nécessite assez peu de moyens et peut se mettre en place facilement.

La puissance de l'outil se trouve dans la révélation des évolutions dans le temps, condition de la conscience des impacts positifs ou négatifs des projets et des actions publiques et privées sur la vie des territoires. Elle oriente ainsi la nature des projets, en définit les urgences, voire l'anticipation nécessaire de nouvelles actions. Le facteur temps, qui peut s'échelonner sur

des décennies, constitue la principale contrainte de la démarche, puisqu'il demande une implication régulière. Un soutien aux objectifs de la démarche est indispensable pour garder le cap posé par les choix des points de vue initiaux. Il est donc nécessaire, dans la construction de l'outil, que les élus s'engagent dans la réalisation d'un observatoire local en vue de garder une mémoire du territoire et de ses évolutions, en définissant notamment les modalités de l'animation et de la concertation, contribuant à une programmation et une réalisation vertueuses des projets territoriaux.

La photographie, élément de base

La série de photographies est un des médias qui permet de mesurer l'évolution des paysages de manière factuelle et transdisciplinaire en rendant compte des changements opérés. Elle se construit à partir des éléments suivants.

Le point de vue, ce sont :

- des systèmes de paysages identifiés ;
- le regard d'une société sur son territoire ;
- des objectifs de qualité paysagère définis ou des sujets de discussion issus d'un débat public ;
- une intention de prise de vue ;
- un lieu géolocalisé.

La photo c'est :

- un paysage défini par un cadrage ;
- une profondeur de champ ;
- une prise de vue depuis le domaine public à hauteur d'homme pour rendre compte d'une perception réelle commune à tous ;
- des conditions techniques de prise de vue déterminées par une volonté d'observer un phénomène de transformation possible ou de rendre compte d'une évolution, témoin de la société.



Didier Taillefer SMEAG@

Une série pour comprendre les dynamiques

Les séries sont un enregistrement de photos suivant un même point de vue avec un pas de temps donné. Elles

donnent à voir les dynamiques d'évolution des paysages lors d'une comparaison entre plusieurs clichés.



▣ Chaussée du Vieux pont d'Aurenques, Gers - 2003 - DREAL Occitanie



▣ Chaussée du Vieux pont d'Aurenques, Gers - 2015 - DREAL Occitanie

Rythmé par le facteur temps pour évaluer les mutations, le point de vue est reconduit suivant des caractéristiques strictes de cadrage et de période (Points d'accroches visuelles, longueur de focale, saison, luminosité) indiqués dans une fiche dédiée au point de vue.

Une série est reconduite grâce à des repères factuels dans l'espace qui garantissent l'équivalence. Il peut être fait appel à des quadrillages de photos pour respecter les proportions initiales, à des points d'appel pérennes ou à une géolocalisation du photographe.



▣ Grand Site de France du Pont du Gard - 1998



▣ Grand Site de France du Pont du Gard - 2015

Qu'elles soient urbaines ou rurales, leurs évolutions suivent des dynamiques qui leur sont propres. Les pas de temps sont donc déterminés en fonction des évolutions supposées des espaces qui peuvent être saisonnières, annuelles ou pluriannuelles.

Enfin, la série ne prend son sens qu'à partir d'analyses périodiques couplées à d'autres données, cartographiques, statistiques, etc.

Une organisation pour pérenniser sa mise en place

Dans la mise en place d'un observatoire photographique du paysage, la photographie est l'élément final, résultant d'une démarche partenariale et itérative entre la connaissance et les volontés politiques.

Un observatoire s'appuie donc, dans sa mise en œuvre, sur l'identification de caractères paysagers et sur une volonté politique double de développement d'objectifs de qualité paysagère et d'évaluation des aménagements.

Les trois piliers nécessaires pour sa construction

Une gouvernance basée sur une volonté politique

Il faut beaucoup de clairvoyance pour décider de mettre en place un observatoire photographique de paysage. Car rien n'est plus difficile que de vouloir observer ce dont on n'a justement pas conscience. Il faut une intuition, ou l'intelligence de vouloir trouver l'origine d'un mal dont souffre le territoire, ou d'identifier les valeurs de l'attachement des habitants à leur territoire qui explique sa

renommée à un moment de son histoire pour en nourrir les projets à venir. Les observatoires photographiques du paysage, pour répondre à ces enjeux, doivent pouvoir s'alimenter dans le temps long. La gouvernance a le rôle de garantir le suivi des reconductions dans le temps et le partage collectif des objectifs de l'outil. Elle se compose au minimum des éléments définis ci-après.

Le pilotage

La désignation du pilote doit s'appuyer sur la légitimité qu'il occupe vis-à-vis du territoire de projet et notamment sa compétence en matière de politique d'aménagement, dont l'observatoire sera un outil d'évaluation : SCOT, PLUi, Agenda 21, charte de parcs ou de réserves naturelles,

plan ou charte paysagère, cahier ou plan de gestion d'un bien patrimonial (Site, Grand site, UNESCO...). Le pilote construit son partenariat et en garantit l'animation. Pour cela, la structure pilote doit désigner un chef de projet qui en sera le coordinateur technique.

La construction d'un partenariat

Un comité de pilotage est mis en place à l'initiative du pilote de l'observatoire. Il sera par la suite la structure gestionnaire de l'observatoire. Il permet de construire une itération entre le projet et le territoire. Il aura pour but d'arbitrer les choix sur les thèmes d'observation et les modalités d'exploitation de l'outil.

Les partenaires choisis seront fonction des ambitions initiales données au projet.

Il peut être composé :

- des représentants locaux ; les élus, les associations ;
- les chambres consulaires ;
- des experts techniques ; DDT, CAUE, Parcs et réserves naturelles, érudits locaux, experts du paysage, universitaires, photographes.

Le comité de pilotage se réunit en moyenne trois fois pour préparer le projet d'observatoire :

- Une première fois pour définir les objectifs locaux visés par cet observatoire, préciser les thèmes d'observation et les modalités d'exploitation de l'outil. Lors de cette réunion, une stratégie globale d'utilisation de l'outil doit être établie ;
- Une deuxième pour identifier les lieux à observer et contribuer à la collecte de données anciennes pour construire un corpus initial de points de vue ;
- Une troisième pour choisir les points de vue issus du corpus initial et qui feront l'objet de reconductions périodiques.

Cette période de construction peut prendre entre six mois et un an en fonction de la complexité du projet.

Une gouvernance
construite
par une
volonté politique

Des valeurs qui orientent des choix de points de vue

par l'ouverture d'une médiation et la définition des objectifs de qualité paysagère sur un territoire.

Des méthodes d'exploitation de données pour formaliser l'analyse

des évolutions et engager des actions d'ajustement. Cela permet d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre en fonction des objectifs donnés.

Des objectifs qui définissent la stratégie de mise en œuvre

Le mode opératoire d'un OPP, composé de séries de photos sur un nombre de points de vue établis, peut sembler très succinct. Cette simplicité de conception permet une certaine adaptation à des objectifs d'exploitation variés. La manière de concevoir l'outil doit donc être orientée en fonction des objectifs actés par la gouvernance.

L'OPP peut être la base d'une réflexion sur l'évolution d'un paysage en analysant les transformations passées. C'est alors un outil de collecte de la mémoire des lieux et de ses évolutions factuelles.

Ce peut être aussi un fort levier de dialogue entre les acteurs pour le choix d'un projet de territoire. Les tendances d'évolution qu'il révèle et la perception directe donnée par la photo facilitent l'implication de la population.

Il peut enfin, être un outil d'évaluation des politiques mises en œuvre sur un territoire. Au-delà d'une volonté d'évaluation quantitative, exhaustivité rarement atteinte, un OPP permet de rendre sensibles les évolutions.

Outil de mémoire des évolutions des paysages

Certains observatoires photographiques du paysage ont un rôle de mémoire des évolutions des paysages. Les séries sont posées comme des témoins sur le temps long (50 à 100 ans) et sont constituées d'une paire de photos.

C'est un outil d'analyse factuel souvent utilisé dans la construction des diagnostics de territoire.

Ils apportent alors un matériau qui peut être repris dans le cadre d'ateliers participatifs et de construction d'objectifs de qualité de cadre de vie.

Outil de médiation avec la population

La photo est un média qui permet à tous d'exprimer un ressenti sur un paysage donné.

Elle apparaît donc comme un bon support pour construire une concertation intégrante à partir de la parole des habitants. Cette démarche nécessite néanmoins le cadrage d'une méthode afin de pouvoir amener à des conclusions constructives.

Celle-ci s'organise en trois temps :

1. L'individu est amené, à partir de photos anciennes, à exprimer ses ressentis sur les évolutions constatées. Il fait alors appel à sa mémoire longue et rend compte d'une représentation d'une évolution sociétale personnelle. Ce témoignage est formalisé dans un récit de paysage.
2. Ensuite, les récits de différentes personnes sont confrontés entre eux pour rendre compte des convergences ou des divergences de point de vue. C'est le début de l'altérité et de l'acceptation de visions différentes.

3. Enfin, le choix de points de vue communs doit permettre de révéler les secteurs susceptibles d'évolution paysagère dont l'observatoire sera un des outils d'évaluation.

Cette démarche peut être un préalable ou peut être conduite parallèlement à la construction d'un projet de territoire porté par un PNR, un syndicat de SCoT ou un PLUi ou tout autre projet issu d'un collectif.

Outil d'évaluation des actions publiques

Lors de la construction d'un projet de territoire, qu'il soit celui d'un Parc, d'un Plan de Paysage, d'un SCoT, d'un PLUi ou de cahiers de gestion de biens UNESCO ou de Grands Sites de France, il repose sur la formulation d'Objectifs de Qualité Paysagère (L 350.1-C du code de l'environnement).

Ces éléments sont notamment formalisés dans les chartes, les Documents d'Orientations et d'Objectifs, les Plans d'Aménagement et de Développement Durable ou les plans de gestion. Ils répondent à un constat de dysfonctionnements paysagers avérés ou craints.

L'Observatoire photographique vient ici permettre de constater l'efficacité ou non des outils mis en œuvre. Les points de vue seront pris à partir des constats du diagnostic paysager du territoire et pourront être reconduits en fonction des périodes de grandes mutations identifiées dans le temps. Dans le cadre des PLUi, par exemple, c'est un bon moyen pour évaluer les dispositions du PADD et des OAP.

L'OPP permet de rendre compte des effets cumulés des politiques sectorielles et de l'efficacité ou non de la politique globale initialement souhaitée. Il donne la place à une évaluation qualitative du rendu des différentes politiques publiques.

La pérennisation de la démarche dans le temps

Le partenariat garantit un engagement sur les moyens : de méthode, de financement matériel et humain, de formation et de valorisation des enseignements. Il doit aussi expliciter les attendus de l'outil et en donner ses limites.

Une animation doit être mise en place pour assurer le suivi de l'outil, à raison d'au moins une réunion par an pour :

- s'assurer de la bonne reconduction des photos ;
- ré-évaluer la pertinence des points de vue sélectionnés ;
- identifier les évolutions paysagères constatées ;
- identifier des actions sur le territoire ;
- mettre en place des actions de valorisation des enseignements de l'observatoire.

La formalisation du fonctionnement de l'outil se concrétisera à cet effet, dans la rédaction d'une convention signée entre les partenaires.

Des valeurs qui orientent les choix des points de vue

La construction d'un OPP doit s'appuyer sur un consensus de valeurs portées sur un territoire donné. Il convient de les identifier et de les localiser pour les inscrire dans des programmes d'actions. Les choix des points de vue donnent lieu à de réels arbitrages car leur nombre ne peut

être infini. Il est donc utile de définir la stratégie à mettre en œuvre, qu'elle soit le suivi des caractéristiques d'un paysage, l'appropriation de valeurs par une population ou l'évaluation d'une politique publique, car les points de vue choisis ne seront pas, de fait, les mêmes.

S'appuyer sur les valeurs historiques du territoire

Dans le cadre de la réalisation des atlas des paysages, une analyse géographique, historique et culturelle des lieux est effectuée. Cette approche permet de comprendre les fondements du paysage, de sa formation dans le temps long et des processus qui l'ont façonné, ainsi que de ses représentations au cours des périodes de l'histoire. Enfin, l'atlas permet de déterminer les limites des unités de paysage, composées de structures paysagères particulières qui en constituent leur identité.

Ci-dessous (photo à gauche) : l'atlas des paysages du département des Hautes-Pyrénées illustre la fermeture des paysages des milieux intermédiaires (coteaux).

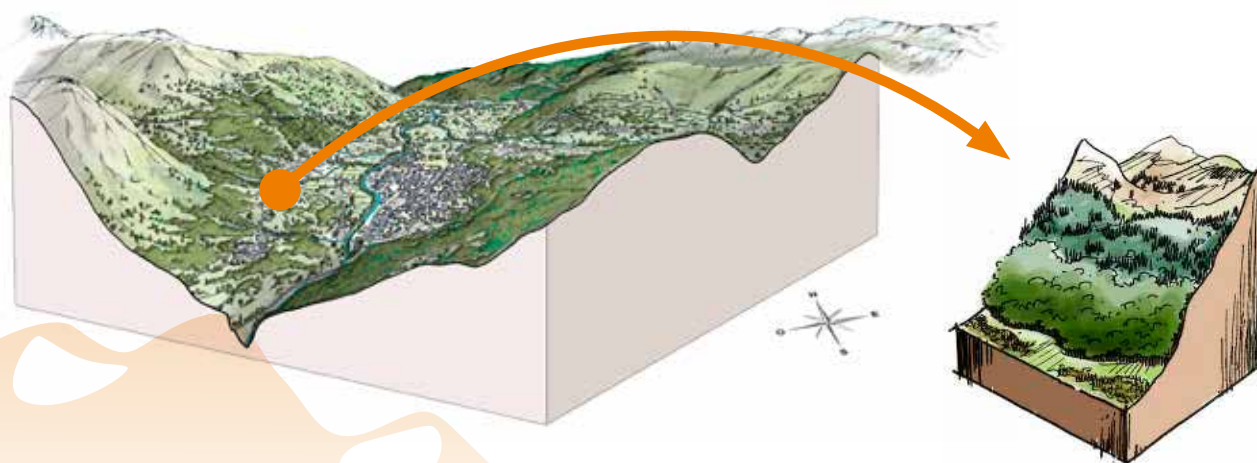
Ci-dessous (photo à droite) : cette unité de paysage présente notamment comme structure paysagère l'étagement de la végétation.



□ Unité de paysage; « Vallées d'Aure et du Louron » - Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées - 2015



□ Système paysagé: l'étagement de la végétation - Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées - 2015



S'appuyer sur les valeurs portées par les populations

Le succès d'un observatoire tient à la mobilisation des séries photographiques dans les concertations locales. Outil puissant de médiation, il permet d'objectiver les postures des acteurs, d'identifier des problèmes et de rechercher les modalités d'amélioration contribuant à répondre aux enjeux paysagers.

L'appropriation d'un territoire dans sa complexité se fait par la construction de son identité. Elle est constituée des éléments et des symboles identifiés par les populations. Cette représentation se construit à la fois par la diffusion pédagogique des connaissances mais aussi par la collecte des ressentis des populations et de leurs nouveaux modes d'habiter.

En collectant la parole des habitants, la démarche se met au plus près du territoire. Adapter les actions aux ressentis des populations, permet de porter collégialement les

mêmes valeurs et de faciliter la mise en œuvre des projets.

Ci-dessous, l'exemple de l'observatoire participatif constitué sur la réserve naturelle régionale « Confluences Ariège Garonne » illustre cette démarche.

- Le choix des points de vue et la mise en place des reconductions collectives s'opèrent avec la participation active de la population dans la rephotographie. Cette démarche rend le citoyen actif dans l'appréhension de son environnement.
- L'organisation des groupes de travail – élus-association-habitants permet le recueil de photos anciennes, de cartes postales et d'échanges sur les perceptions et les vécus des paysages de la réserve naturelle.
- L'analyse des évolutions est proposée à la population impliquée afin de la rendre actrice dans l'évolution des processus.



Photo Association nature en Occitanie



Photo Association nature en Occitanie

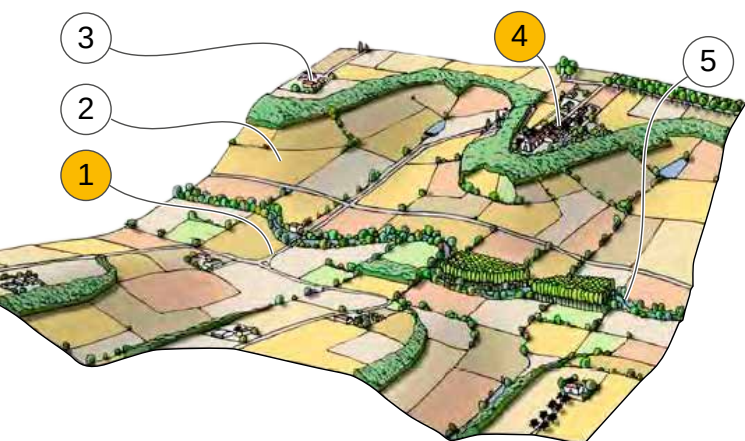
S'appuyer sur les valeurs issues des projets de territoire

Le patrimoine est ce qui est revendiqué comme une valeur positive pour une culture donnée.

Sa gestion suppose des choix et des arbitrages fondés, entre autres, sur les objectifs de qualité paysagère. Il appartient aux porteurs de projets de les intégrer pour construire des projets de qualité (chartes telles que celles des Parcs Naturels Régionaux ou des Parcs Nationaux, les plans de gestion, tels que ceux des Grands

Sites de France ou des biens UNESCO, les Plans Locaux d'Urbanisme, les Schémas de Cohérence territoriale ou les Plans de Paysage...). L'OPP vient alors ici s'appuyer sur ces objectifs pour constituer un suivi qualitatif et objectif.

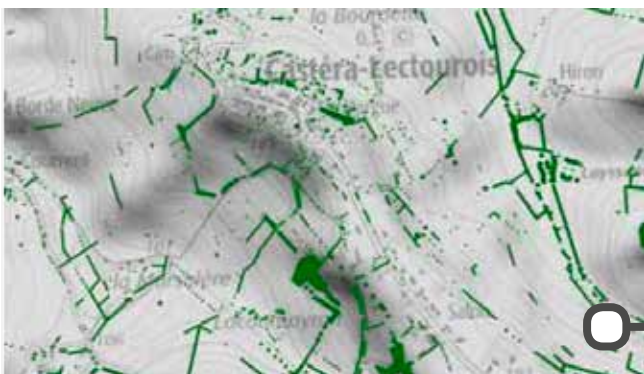
Ci-après : la démarche du plan paysage de la Lomagne Gersoise illustre ce principe.



Extrait du Pla paysage de la Lomagne Gersoise (2016)
source François Bonneau paysagiste conseil d'État

1. Révéler le paysage par les routes et les chemins.
2. Redonner une place à l'arbre dans le paysage.
3. Valoriser la diversité architecturale.
4. Composer avec le patrimoine urbain et les sites.
5. Affirmer la présence de l'eau.
6. Animer et sensibiliser

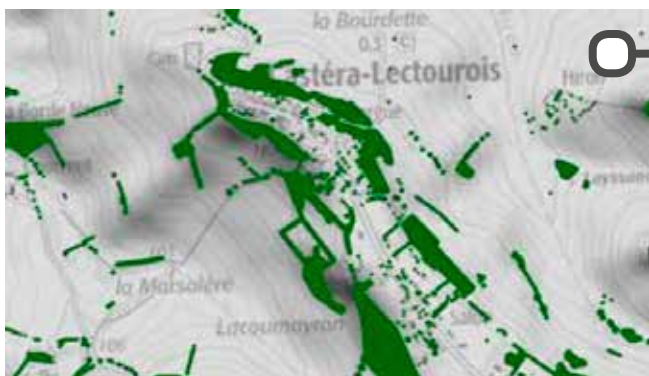
Au travers des OQP définies, « la composition avec le patrimoine urbain » et « la volonté de révéler le paysage à partir des routes et des chemins », se pose la nécessité d'observer une vigilance sur les contours de bourgs perchés, où la végétation qui a envahi les glacis ne permet plus de distinguer les castelnaux.



Castéra-Lectourois — 1950 — végétation arborée



Castéra-Lectourois — début xx^e siècle



Castéra-Lectourois — 2008 — végétation arborée



Castéra-Lectourois — été 2016

Les deux analyses ci-dessus montrent l'évolution de la végétation arborée autour du village de Castéra-Lectourois entre le début et la fin du XX^e siècle. Si dans les années 1950, les pentes sous le village sont encore occupées par des parcelles de jardins et par des pâtures, dans les années 2000, ils ont disparu, laissant place à des boisements qui occupent tous les versants.

La rephotographie actuelle du point de vue donné par la carte postale ancienne permet de sentir la fermeture végétale et rend compte de cette lente évolution durant un demi siècle.



Castéra-Lectourois (Gers) — 2016 — exemple du bourg fermé par le boisement (vue nord-est)

Cette photo exprime le point de vue idéal pour représenter les deux enjeux ;

- la révélation des paysages depuis la route ;
- les chemins et la composition du patrimoine urbain.

Les reboisements masquent aujourd'hui de nombreuses vues sur le village, ce qui amoindrit considérablement la lisibilité de l'implantation du village sur son éperon.

Ce point de vue, en étant suivi, permettra d'évaluer l'évolution de l'entretien des glacis autour des castelnaux.

Ce suivi d'observation permettrait de rendre compte des actions élaborées pour révéler la silhouette villageoise dans le grand paysage.



Castéra-Lectourois (Gers) — 2008 — exemple du bourg fermé par le boisement (vue sud-ouest) - Camille Beau, survoldefrance.fr

Un système inclusif d'autorégulation

Ces trois approches, connaissance, partage, évaluation, demandent à être articulées. Elles permettent d'enrichir l'action suivant trois entrées principales :

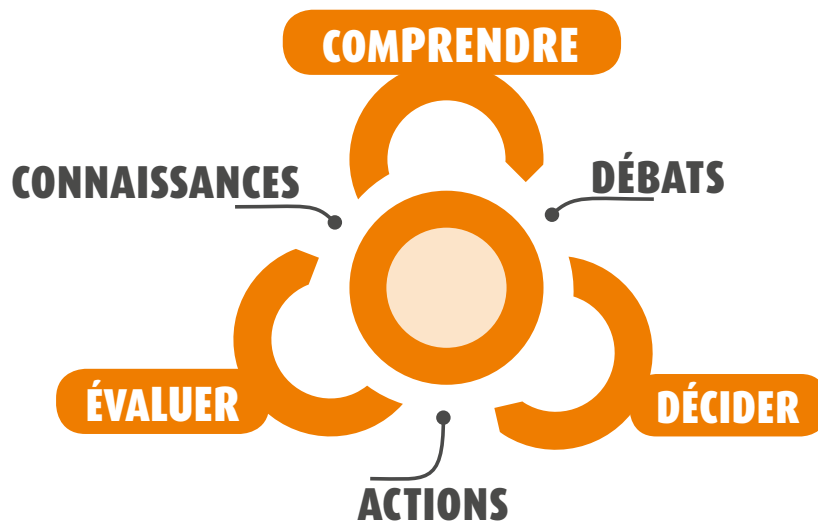
- la révélation des temps longs de l'histoire ;
- la collecte des ressentis et des aspirations des populations ;
- le pragmatisme de l'action publique.

La gestion d'un territoire et de son paysage nécessite de composer entre ces regards. Ils s'autoalimentent mutuellement puisque :

- l'Atlas apporte des connaissances de base du diagnostic d'un territoire ainsi que les enjeux et dynamiques qui offrent les sujets de débat ;

- le regard citoyen engage le débat et l'argumentaire du choix des actions ;
- les actions nécessitent d'être évaluées, afin de conforter ou non la qualité d'un paysage et conforter la connaissance des paysages d'un territoire.

Outil de connaissance et de sensibilisation, l'OPP s'avère précieux pour les acteurs politiques locaux qui peuvent s'en saisir pour établir des diagnostics, conduire une concertation publique et évaluer leurs politiques afin de l'adapter en permanence. L'outil, en prise directe sur la réalité, permet de faire se croiser naturellement les éléments thématiques souvent abordés séparément.



Des méthodes d'analyse pour comprendre les mécanismes de transformation

L'observatoire est un outil d'accompagnement de projet. Il permet l'analyse de la composition spatiale des politiques sectorielles (infrastructures de transports, agriculture, espaces naturels, espaces publics, habitats, activités, commerces, etc.). Il est aussi un outil pour questionner les perceptions des habitants, et amener au partage de valeurs communes.

Pour guider l'analyse, il est nécessaire, dans l'identification des points de vue initiaux, d'en définir les caractéristiques et les intentions, puis de s'y référer

lors des reconductions (une fiche signalétique précise ces informations). L'observatoire, par l'exploitation de données relevant de différentes époques, donne le cadre d'une approche objective d'analyse et de compréhension de l'influence des actions passées sur l'organisation spatiale contemporaine, qui peut être jugée insatisfaisante ou au contraire valorisante. Il apporte ainsi une base tangible pour imaginer un nouveau projet pour le territoire.

Lire une image

Comprendre l'évolution d'un paysage à partir d'une série d'images revient d'abord à savoir interroger une photographie. Les modes de lecture sont pluriels à partir d'une décomposition de l'image en éléments plus ou moins complexes. Elle peut se faire, entre autres, par

problématique (urbanisation, végétation...), par plan, ou par structure paysagère. L'analyse visuelle ne doit pas oublier tout ce qui peut être masqué, par le relief, la végétation...



□ Lecture du paysage de Penne (Tarn) par Philippe Valette — 2018

Il n'existe pas de hiérarchie entre les modes de lecture. Chacun possède ses objectifs propres. Une analyse par plans ou structures visera à balayer l'ensemble de

l'image. Une analyse par problématique permettra de revenir aux intentions initiales de la prise de vue, qui accompagne nécessairement la démarche d'analyse.

Analyser les changements

L'analyse permet de passer d'un ressenti subjectif à une vision rationnelle de l'évolution.

Le premier niveau consiste à identifier ce qui change et ce qui ne change pas... le « jeu des sept erreurs ».

Le deuxième niveau d'analyse consiste en l'observation du changement à travers le repérage d'une stabilité ou d'une évolution entre plusieurs images. Il est alors

possible de caractériser les éléments selon leur progression ou régression, apparition ou disparition. Ces évolutions peuvent être plus ou moins importantes et doivent donc être graduées. Enfin, des signes révélateurs d'évolution peuvent être identifiés qu'ils soient forts (immédiatement visibles d'une photo à l'autre), ou faibles (connaissance d'une évolution inévitable).



□ Saint-Pardoux (Lot-et-Garonne) 2000
<http://opgaronne.univ-tlse2.fr>



□ Saint-Pardoux (Lot-et-Garonne) 2012 - progression de la friche
disparition ++. élevage — **apparition** ++. friche
régression +. pâturage — **progression** ++. friche
<http://opgaronne.univ-tlse2.fr>


Le troisième niveau d'analyse s'intéresse à la structuration de l'observation par l'élaboration d'une grille de lecture qui permet de ne rien oublier dans le paysage étudié. Elle revient à identifier différentes thématiques à l'intérieur des paysages et de les analyser une à une en fonction des images à disposition.

L'analyse des transformations d'un lieu n'est utile que si elle est qualifiée par celui qui observe : changements

subis, souhaités, imprévus, désirables, redoutés. L'intentionnalité du regard doit être exprimée.

Cette analyse peut utilement être complétée par d'autres outils (cartographies, perceptions...). Elle doit en tous les cas être structurée par une grille de lecture entre deux états photographiques.

Exemple de grille-type pour qualifier les apparitions, disparitions, régressions et progressions des éléments identifiés comme déterminants dans le paysage entre deux états photographiques pour chacune des thématiques analysées.

Critère: agriculture	Structurer l'observation			
	Observer le changement	problématique	Plans	Unités paysagères
	Disparition — D. (+ ++ +++)			
	Apparition — A. (+ ++ +++)			
	Régression — R. (+ ++ +++)			
	Progression — P. (+ ++ +++)			
	Stabilité / maintien — (=)			
	Signaux forts/faibles			
	Signes révélateur évolution			

Meilhan-sur-Garonne (Lot-et-Garonne) — source : Philippe Valette — 2019 — <http://opgaronne.univ-tlse2.fr>

Rédiger une synthèse

La synthèse a pour objectif de formaliser une comparaison par une personne donnée, à une époque donnée.

Elle doit renseigner précisément le point de vue, l'intention de la prise de vue, les thèmes qui y sont observés, les états photographiques concernés, les caractéristiques générales du paysage observé, les évolutions identifiées avec leurs interrelations et leur positionnement dans un contexte plus large.

La synthèse établie sur la comparaison de deux états photographiques peut ensuite être développée dans une démarche historique sur l'ensemble d'une série photographique d'un même point de vue.

L'analyse des séries photographiques donne avant tout un scénario tendanciel. L'idée n'est pas de vouloir arrêter le temps ou d'identifier une image de référence.

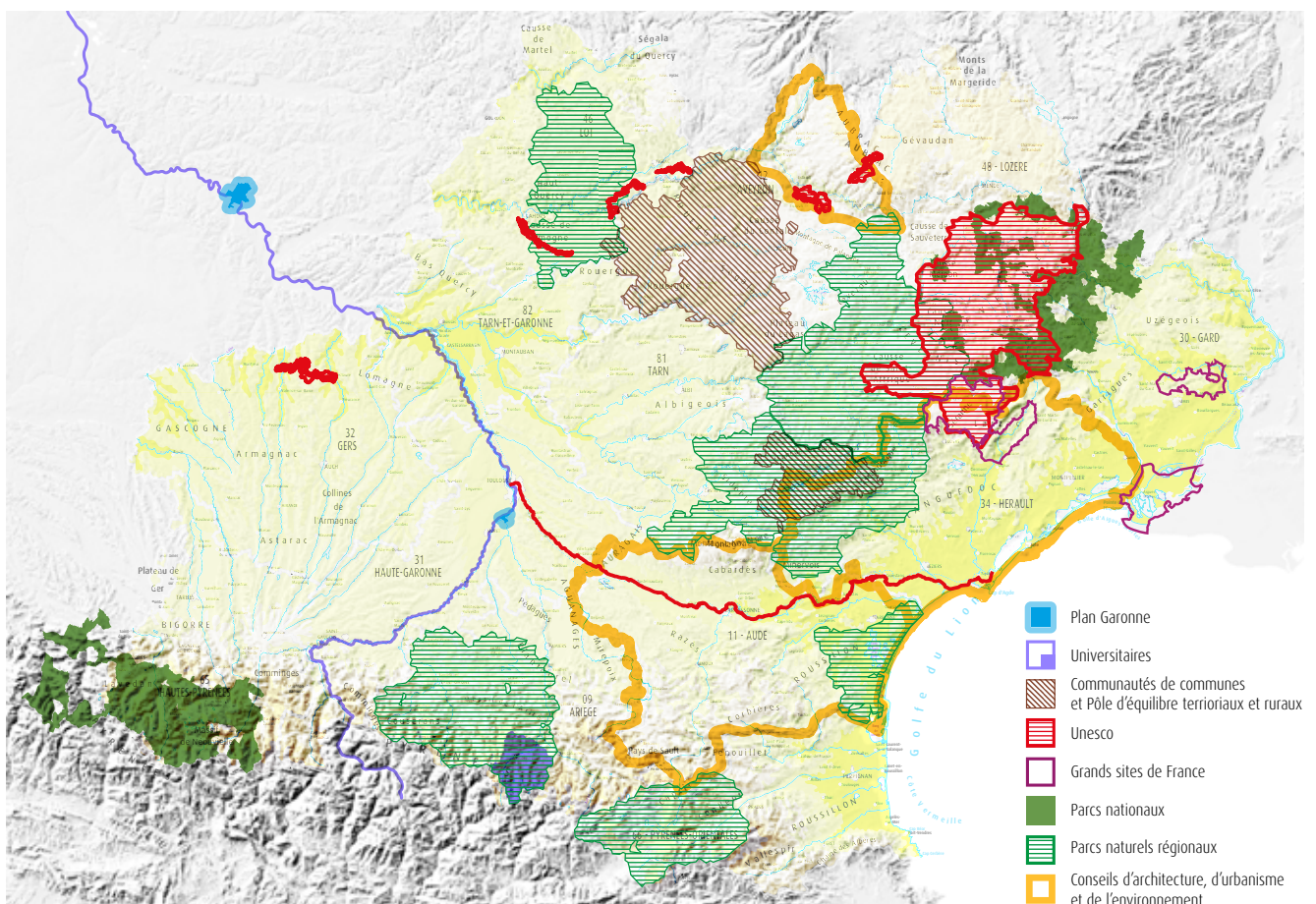
Elle est de développer la connaissance pour anticiper et accompagner les changements, tout en veillant à préserver une diversité paysagère et les fonctionnalités de chaque espace, au lieu de subir les usages au coup par coup.

Sous réserve de multiplier les points de vue et de renouveler périodiquement les analyses qui rendent compte de l'évolution des territoires, des pratiques et usages des politiques menées, l'observatoire contribue ainsi à faire de la prospective en anticipant les évolutions possibles ou souhaitables.

Concrètement, chaque analyse de série doit pouvoir se conclure par la proposition ou le requestionnement d'un objectif partagé de qualité paysagère.

Les Observatoires Photographiques du Paysage en Occitanie pour partager les enjeux d'avenir d'un grand territoire régional

Un recensement de la dynamique des OPP



Parcs nationaux

Cévennes
Pyrénées

Parcs naturels régionaux

Pyrénées Ariégeoises
Grands Causses
Causses du Quercy
Pyrénées Catalanes
Narbonnaise en Méditerranée
Haut-Languedoc

CAUE

Département de l'Aude
Département de l'Hérault
Unité de paysage Nord Aveyron

Plan Garonne

Réserve naturelle Confluence Ariège-Garonne
Val-de-Garonne Agglomération

Grands Sites de France

Camargue Gardoise
Pont du Gard
Gorges du Gardon
Gorges de l'Hérault
Cirque de Navacelles, gorge de la Vis

Universités

Observatoire Homme/Milieu
Plan Garonne

UNESCO

Canal du Midi
Causses et Cévennes
Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, six tronçons

Communauté de communes et PÉTR

CPIE Montagne du Haut-Languedoc
PÉTR Centre-Ouest Aveyron

Le recensement des OPP en Occitanie n'est pas exhaustif. Il dénombre malgré tout une cinquantaine de démarches.

En ce qui concerne la dynamique, 24 font l'objet d'une reconduction régulière et d'une exploitation.

Ce différentiel vient pour une faible part d'observatoires qui, sans gouvernance suivie, n'ont pas donné lieu à un suivi pérenne (7). Les OPP restés en sommeil ont souvent pour facteur commun un certain type de gouvernance mis en place au départ du projet. C'est là qu'il faut agir pour garantir un suivi dans le temps.

De nombreux OPP (14) devraient voir le jour prochainement, notamment dans le cadre des projets Plan Garonne et des nouveaux labels Grands Sites de France. Au-delà de ces types de projets, les atlas des paysages, les PLUi et les plans de paysages pourraient aussi donner lieu à des suivis et évaluation par des OPP.

Les collectivités territoriales impliquées dans les actuels OPP d'Occitanie ont pour une grande part, comme mission initiale, la bonne gestion des paysages de leur territoire ; Grands Sites de France, Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, gestionnaires de sites UNESCO, les Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement, l'animation du Plan Garonne, les travaux universitaires, sont autant d'autres initiatives qui viennent compléter, soutenir et expérimenter au bénéfice de l'ensemble des autres démarches.

Dynamique des territoires engagés dans un OPP en Occitanie



Vers une fédération régionale des observatoires d'Occitanie

La pluralité des initiatives de construction d'OPP dans la région Occitanie est une richesse commune, qu'ils soient nés au sein de la politique des Grands Sites de France, des politiques des grands paysages des Pyrénées, des Parcs Naturels Régionaux, de la Garonne, ou d'autres initiatives y compris individuelles. Faire connaître et partager ces expériences permet d'améliorer cet outil et son utilité dans élaboration des projets d'aménagement ou de gestion des territoires.

Depuis 2017, l'ensemble des 45 collectivités locales d'Occitanie, engagées dans la démarche d'un observatoire

des paysages, a été invité à se réunir annuellement pour partager leurs expériences et échanger sur des thématiques transversales :

- L'inventaire des observatoires des paysages d'Occitanie (2017) ;
- Les grands itinéraires patrimoniaux en Occitanie (Garonne, Canal des deux mers, Chemins de Saint-Jacques) et dans leur rôle de mise en place de la gouvernance, de la construction des valeurs communes et de l'analyse des séries (2019) ;
- L'évolution des pratiques pastorales des massifs d'Occitanie, de l'Aubrac aux Pyrénées et la nécessité d'élargir le prisme des données, au-delà de la photographie, dans la démarche d'analyse (2020).

Lors de ces échanges, deux grandes orientations de travail sont apparues souhaitables. Elles sont relatives aux méthodes d'exploitation des observatoires et à leur inscription dans les politiques publiques et les projets territoriaux.

Pour un partage des regards sur un territoire donné

Les initiatives d'observation sur un même territoire permettent aux acteurs concernés de se rencontrer et de partager leurs « points de vue », illustrés par des photographies.

Ces échanges peuvent être de deux ordres :

- Une collaboration entre observatoires pour optimiser les démarches et rendre plus efficiente leur mise en œuvre à l'échelle d'un grand territoire partagé. Par exemple la mobilisation des habitants et acteurs locaux pour la prise de vue, ou la formation des agents chargés de l'analyse des séries de photos, etc. En 2020 les travaux de préparation de la journée régionale des observatoires d'Occitanie en terres pastorales ont révélé la fédération des travaux engagés dans quatre départements contribuant à la gestion d'un même bien UNESCO Causses et Cévennes. Les acteurs tels que le PNR Grand Causses, le Parc National des Cévennes, le Grand Site de France de Navacelles, les communautés de communes et les CAUE concernés ont présenté l'enrichissement d'une approche fédérée de gestion d'un même territoire.
- Des développements approfondis par l'un des observatoires, sorte d'atelier de recherche-action chargé d'explorer en éclaircur et avec un appui scientifique renforcé, une thématique utile pour tous, par exemple, les modalités de construction des Objectifs de Qualité Paysagère à partir d'un observatoire ou encore, la composition des différents outils photographiques, cartographiques et relevés d'enquêtes ethnologiques dans la gestion d'un observatoire. Les travaux conduits depuis plus de vingt ans au sein de l'Université Jean Jaurès sur les Pyrénées ou encore la Garonne par une équipe

d'enseignants chercheurs ont constitué un laboratoire des méthodes. L'observation des territoires par des séries de photographies qui a permis de grandes avancées sur l'organisation des partenariats entre collectivités locales et universités ou encore dans la formalisation des modes d'analyse des séries photographiques.

Pour un partage des modes de gestion d'une politique sectorielle

Les territoires de la région Occitanie sont concernés par les grandes politiques publiques du paysage, littoral, montagne, métropolisation. Mais elles sont mises en œuvre par des acteurs différents sur des territoires aux caractéristiques très contrastées. Cette rencontre sur un même sujet doit permettre d'apporter des enseignements sur les différents modes d'appréhension d'une problématique donnée et des résultats obtenus. Qu'elles soient sur la mise en œuvre de la réglementation de la publicité, de l'évolution du monde agricole, de la gestion des franges urbaines, du développement des énergies renouvelables ou encore des effets du changement climatique.

Une analyse approfondie des différentes approches de gestion permet d'ouvrir à des enseignements globaux qui pourront être appréhendés par des territoires similaires confrontés aux mêmes problématiques.

Une telle démarche a été engagée sur l'ensemble des PNR et sur le PN des Pyrénées au travers de l'identification de l'évolution des entrées de villages. De nombreuses demandes d'autres thématiques communes sont possibles comme l'observation photographique des processus de périurbanisation, la qualification ou disqualification visuelle des territoires par la publicité, l'observation ethnologique de la déprise agricole. Ces demandes gagneraient à être partagées dans un réseau régional structuré. Autour d'échanges annuels et à partir d'une feuille de route d'actions régionales validées par tous, mettant en œuvre la fédération des observatoires par le biais d'une plateforme.

Pour faciliter ces échanges et leur inscription dans les projets

Participer à la fédération des observatoires à l'échelle de l'Occitanie en construisant les éléments de méthode, c'est s'enrichir mutuellement de la diffusion des données entre porteurs d'OPP. C'est aussi :

- Bénéficier d'un cadre de mise en œuvre pour stabiliser la gouvernance de son observatoire en partageant un cadre type et adaptable de convention définissant les éléments principaux du pilotage de l'observatoire. Ce premier point passe par la rédaction d'une convention-cadre, préalable à la mise en œuvre de l'outil. Le porteur de projet de l'OPP y définira sa stratégie en fonction des valeurs qu'il aura identifiées. Cette convention aura aussi

pour rôle de définir les partenariats et de poser les étapes nécessaires de l'animation dans le temps. Enfin, sans être un carcan pour l'évolution de l'OPP, la convention identifiera les thématiques observées ainsi que la liste des points de vue suivis. Un tel cadrage a été initié avec succès pour des biens UNESCO, des PNR, des projets Plan Garonne.

- Contribuer à une trame de valeurs communes, reflet des diversités des thématiques de suivi et des éléments observés. Ceci, pour permettre les croisements ultérieurs de données. Croiser des analyses d'évolution à l'échelle de la région sur un sujet donné est nécessaire pour effectuer des comparaisons à grande échelle ou d'établir des indicateurs de suivi de ces évolutions. Pour cela, il faut définir une liste commune en s'accordant sur le contenu lexical (thésaurus). Cette base pourrait nourrir la construction d'une plateforme de stockage de l'ensemble des séries et de leurs analyses.
- Construire en commun des méthodes pour évoluer et aider à la mise en place de nouveaux OPP et à l'exploitation de leurs données, en s'appuyant sur les expériences locales et en bénéficiant des enseignements de l'UMR de géographie de l'université Toulouse Jean Jaurès.

Sources

Itinéraires photographiques, Méthode de l'Observatoire photographique du paysage, MEEDDAT 2008

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages#e1>

Pour une meilleure intégration des Observatoires Photographiques du Paysage dans la gouvernance territoriale, exemple de la région Bretagne, Caroline Guillet 2016

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01426376>

Éléments de méthodologie pour construire un observatoire des paysages de Garonne, Philippe Valette UMR Géode - Université Toulouse le Mirail

<http://opgaronne.univ-tlse2.fr/index.php/plangaronne>

Quelle analyse des dynamiques paysagères présentes dans le fond photographique d'un OPP? Isaline Soller 2015

<https://scanr.enseignementsup-recherche.gouv.fr/publication/dumas-01224749>

Les Observatoires Photographiques du Paysage dans le réseau des Grands Sites de France, Réseau GSF 2016

<https://www.grandsitedefrance.com/actualites/receemment/543-observatoires-photographiques-du-paysage-dans-les-grands-sites-de-france.html>

Livret méthodologique de l'OPGaronne – 2019 - Philippe Valette UMR Géode - Université Toulouse Jean Jaurès 2019

<http://opgaronne.univ-tlse2.fr/index.php/plangaronne>

Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées, 2017

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/atlas-des-paysages-des-hautes-pyrenees-r1145.html>

Plan Paysage de la Lomagne Gersoise, 2017

<http://www.lomagne-gersoise.com/Paysage>

Directeur de publication :

Patrick Berg, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Occitanie

Rédaction :

Isabelle Jardin (DREAL Occitanie)
Pascale Cornuau (DREAL Occitanie)

Relecture :

Membres du comité d'animation du Réseau Paysage Occitanie

Crédit photo :

Autre que mentionné : DREAL Occitanie

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie**

**Direction de l'Aménagement,
Cit  administrative , b t. B**

1, rue de la Cit  administrative, CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9

T l. 33 (0)5 61 58 65 30
Fax. 33 (0)5 61 58 65 51



Union r gionale Les CAUE d'Occitanie

5, avenue Frizac
31400 Toulouse

T l. 33 (0)5 34 41 39 59

reseau-paysage.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

